

Groupe Sully SARL

**RESTAURANT INTER
ADMINISTRATIF**

**Rapports du
Commissaire aux Comptes**

Exercice clos le 31/12/2025

Aéropole Pau-Pyrénées

Route de l'Aéroport

64121 Serres-Castet - France

T +33 (5) 59 33 73 73

F +33 (5) 59 33 73 74

Clos des Dominicaines

Avenue Belzunce

64130 Mauléon - France

T +33 (5) 59 28 33 98

F + 33 (5) 59 28 68 84

E contact@groupe-sully.fr

SI www.groupe-sully.fr

Société d'expertise comptable

et de commissariat aux comptes

SARL au capital de 250 000 euros

RCS PAU B 348 478 256 00038

APE 6920Z

N° TVA intercommunautaire :

FR 1434847825600038

Serres-Castet, le 7 mai 2026

Restaurant Inter Administratif

Rue Pierre Bonnard
Cité Administrative
64000 PAU

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Groupe Sully SARL

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Restaurant Inter Administratif relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Restaurant Inter Administratif à la fin de cet exercice.

Aéropole Pau-Pyrénées
19 rue d'Ayous
64121 Serres-Castet - France
T +33 (5) 59 33 73 73
F +33 (5) 59 33 73 74

II- Fondement de l'opinion

a) *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Clos des Dominicaines
Avenue Belzunce
64130 Mauléon - France
T +33 (5) 59 28 33 98
F + 33 (5) 59 28 68 84
E contact@groupe-sully.fr
SI www.groupe-sully.fr

SC

III-Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'information donnée en page 12 de l'annexe sur le régime fiscal de l'association et le traitement retenu pour les impôts commerciaux dont est redevable le Restaurant Inter Administratif
- Les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations significatives

Nous avons procédé, sur la base des éléments disponibles, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues pour la détermination des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice.

Le financement de l'activité de l'association Restaurant Inter Administratif repose à la fois sur la participation des adhérents mais aussi sur les subventions versées par les organismes employeurs et faisant l'objet de conventions. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la bonne traduction comptable de ces conventions. Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces postes.

- Présentation d'ensemble des comptes annuels

Nous nous sommes assurés de la concordance avec la comptabilité des informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V-Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Restaurant Inter Administratif à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

SC

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

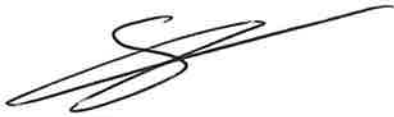
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

GROUPE SULLY SARL
Sarah LARROUY



BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	13 293	13 293	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	29 487	26 575	2 912	3 863
Installations techniques, mat. et outillage indus.	181 407	157 896	23 511	42 332
Autres immobilisations corporelles	34 140	32 041	2 099	4 856
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	55 832		55 832	54 174
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	314 159	229 805	84 355	105 225
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	18 026		18 026	29 223
Créances				
Avance et acomptes versés sur commande	9 988		9 988	
Créances reçues par legs ou donations				
Créances cts., adhér., usagers et cpt. Rattachés	186 272		186 272	244 184
Autres créances	14 832		14 832	19 206
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	477 230		477 230	412 029
Charges constatées d'avance	22 322		22 322	16 517
Total II	728 670		728 670	721 158
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 042 830	229 805	813 025	826 383
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

Passif		
Rubriques		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	21 695	
Autre		
Report à nouveau	564 003	557 357
Excédent ou déficit de l'exercice	14 406	31 647
Situation nette (sous total)	600 104	589 003
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	600 104	589 003
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 828	12 223
Total III	9 828	12 223
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 199
Emprunts et dettes financières divers		
Avance et Acomptes reçus	35 280	31 823
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 988	117 636
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	66 101	69 747
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		752
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 722	
Total IV	203 093	225 157
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	813 025	826 383

GROUPE
 Aéroport Pau Pyrénées
 19 rue d'Avous
 64121 SERRES CASTET
 Tél : 05 59 33 13 73 Fax : 05 59 33 13 73
 RCS Pau 348 478 255 00010 - APF 6007

COMPTE DE RESULTAT

GROUPE SULLY
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Avoye
64121 SERRES CASTET
Tél : 05 59 33 73 - Fax : 05 59 33 73
contact@groupe-sully.fr
RCS Pau 342 473 246 00038 - APE 6920Z

Rubriques	Montant	Montant
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Vente de biens	521 586	508 026
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	13 166	12 552
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 413 855	1 355 070
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		49 182
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	662	2 725
Total (I)	1 949 269	1 927 555
Participations	6 153	2 885
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	6 153	2 885
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 406	2 999
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total (III)	3 406	2 999
Total des produits (I+II+III)	1 958 829	1 933 439
Solde débiteur = Déficit		
Total général	1 958 829	1 933 439
Achats de marchandises	813 231	780 468
Variation de stocks	11 197	(8 585)
Autres achats et charges externes	261 312	269 589
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	14 852	15 458
Salaires et traitements	606 395	609 264
Charges sociales	218 675	219 344
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 528	24 161
Dotations aux provisions	(4 995)	(11 633)

Report en fonds dédiés		204
Autres charges		
Total (I)	1 944 422	1 898 269
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	387	47
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	387	47
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34	3 477
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total (III)	34	3 477
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	1 944 422	1 901 792
Solde créditeur = Excédent	(14 406)	(31 647)
Total général	1 930 016	1 870 146

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

GRUPPE SULLY
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Ayous
64121 SERRIS CASTET
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
contact@grupe-sully.fr
RCS Pau 348 478 236 00038 - APE 6920Z

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent clos le 31/12/2025 avait une durée de 12 mois.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivantes : prescriptions du règlement ANC N°2022-06 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Les modifications réalisées en application du nouveau règlement ANC 2022-06 n'impactent pas de façon significative la présentation des comptes : les comptes 791000 n'existent plus, ils sont reclassés en charges de personnel s'il s'agit d'IJ de la CPAM ou prévoyance, d'AN repas ou au crédit du compte de charge concerné.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

- **L'objet social de l'entité** : L'objet social de l'association pour la gestion du restaurant inter administratif de Pau est de gérer au profit de ses membres les prestations de restauration collective servies aux restaurants inter administratifs (bâtiment principal + annexe) mis à sa disposition

- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées : l'AGRIA sert à ses adhérents des repas complets (entrée, plat, dessert) au sein des restaurants de la cité administrative et de la préfecture.

Depuis le 12 mai 2020, afin de faire face à la crise sanitaire, l'AGRIA a mis en place la vente à emporter sur ses deux sites.

- **Les moyens mis en œuvre :**

Personnel :

Pour réaliser les repas l'AGRIA s'est appuyée en 2025, sur une équipe de 22 salariés (18.54 en équivalent taux plein) :

- 16 salariés pour le restaurant de la cité administrative (14.72 en ETP)
- 6 salariés pour le restaurant de la préfecture (3.82 en ETP)

Matériel :

L'activité du restaurant inter administratif se répartit sur deux sites différents :

- Le siège social : Rue Pierre BONNARD 64 000 PAU
- Etablissement secondaire : Rue Maréchal Joffre 64 021 PAU

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les amortissements pour les dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concession et droits similaires	1 an
Agencements et aménagements des constructions	8 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	De 4 à 5 ans
Matériels de transport	De 3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	De 3 à 15 ans

- Amortissements dérogatoires : Ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode
- Provisions pour risques et charges : Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes
- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : Ils sont évalués au coût moyen pondéré
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au coût moyen pondéré.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

L'association est assujettie à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2002 sur ses activités. Les autres impôts commerciaux dont l'association devrait être redevable n'ont toutefois pas été pris en compte.

GRUPE SULLY
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Avy
64121 SERRE CASSEL
Tél : 05 59 33 73 73 Fax : 05 59 33 73 73
contact@grupe-sully.fr
RCS Pau 348 455 255 0008 - APE 6920Z

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves			25 000	3 305	21 695,00
Report à nouveau	557 357		6 647		564 003,28
Excédent ou déficit de l'exercice	31 647		14 406	31 647	14 406
Situation nette	589 003		46 053	34 952	600 104
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	589 003		46 053	34 952	600 104

GROUPE SULLY
 Aéroport Pau Pyrénées
 64121 SERRES-MASTET
 19 rue d'Arrougent
 Tel. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
 contact@groupe-sully.fr
 RCS Pau 348 418 556 00038 - APE 6920Z

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

GROUPE
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Ayous
64121 SERRES CASSEJUN
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
RCS Pau 344 476 256 107 39 - APE 8411Z
contact@groupeserrescassejun.fr

Tableau de suivi des legs et donations

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)
NON APPLICABLE			
TOTAL			

Legs, donations et assurance-vie

Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
Solde de la rubrique	

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT A VENDRE

Utilisation des dons par l'association ou la fondation

Dons en nature	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E A-B-C+D
NON APPLCABLE					
TOTAL					

TABLEAU DE SUIVI SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT, CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET
RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

GROUPE SULLY
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Avous
64121 SERRES CASTET
Tél : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
contact@groupe-sully.fr
RCS Pau 348 478 256 00038 - APE 6920Z

Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations affectés

Variation des fonds dédiés Issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)						1 008 540	
Sous total						1 008 540	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Sous total							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Sous total							
TOTAL						955 254	

Comptes	Nature des immobilisations	Montant	Taux d'amortissement	Durée d'amortissement
TOTAL				

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 711
Dettes fiscales et sociales	26 747
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	56 458

GROUPE SULLY
 Aéroport Pau Pyrénées
 64121 SERRES CASTET
 19 rue d'Ayous
 tel. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
 contact@groupe-sully.fr
 RCS Pau 348 478 256 00038 - APE 6920Z

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	153 273
- Autres créances	13 250
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	166 523

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

GROUPE SULLY
 64121 SERRES CASTET
 19 rue d'Ayous
 64121 SERRES CASTET
 Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
 contact@groupe-sully.fr
 RCS Pau 348 478 256 00038 - APE 6920Z

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	12 223		2 395	9 828
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	186 272	186 272	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	8 712	8 712	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	210	210	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	8 933	8 933	
Total de l'actif circulant	204 127	204 127	
Charges constatées d'avance	22 322	22 322	
TOTAL	226 449	226 449	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	90 988	90 988		
Personnel et comptes rattachés	26 747	26 747		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 803	38 803		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	551	551		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	10 722	10 722		
TOTAL	167 812	167 812		

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

GROUPE SULLY
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Ayous
64121 SERRES CASTET
tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
contact@groupe-sully.fr
RCS Pau 348 478 256 00039 - APE 6920Z

immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	13 293			13 293
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	29 487			29 487
Installations techniques et outillage industriel	181 407			181 407
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	12 083			12 083
Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 057			22 057
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	258 327			258 327
Participations				
Autres titres immobilisés	54 174	1 658		55 832
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	54 174	1 658	0	55 832
TOTAL	312 501	1 658	0	314 159

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	13 293			13 293
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	25 624	951		26 575
Installations techniques, matériel et outillage industriels	139 075	18 821		157 896
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	12 083			12 083
Mat de bureau et informatique, mobilier	17 201	2 757		19 958
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	207 276	22 528		229 804
TOTAL	207 276	22 528		229 804

CREDIT-BAIL IMMOBILIER

CAU
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Ayous
64121 SERRES CASTET
Tél : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
contact@groupe-sully.fr
RCS Pau 348 478 256 00038 - APE 6821Z

Rubriques	Terrains	Constructions
Valeur d'origine / Amortissements :		
Cumuls exercices antérieurs		
Dotations de l'exercice		
TOTAL		
Redevances payées :		
Cumuls exercices antérieurs		
Exercice		
TOTAL		
Redevances restant à payer :		
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
TOTAL		
Valeur résiduelle :		
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
TOTAL		

Montant pris en charge dans l'exercice

CREDIT-BAIL MOBILIER

GROUPE SULLY
 Aéroport Pau Pyrénées
 19 rue d'Ayous
 64121 SERRES CASTET
 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
 contact@groupe-sully.fr
 RCS Pau 348 478 256 - APE 6920Z

Rubriques	Installations Matériel Outillage	Total
Valeur d'origine / Amortissements :		
Cumuls exercices antérieurs		
Dotations de l'exercice		
TOTAL		
Redevances payées :		
Cumuls exercices antérieurs		
Exercice		
TOTAL		
Redevances restant à payer :		
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
TOTAL		
Valeur résiduelle :		
A un an au plus		
A plus d'un an et cinq ans au plus		
A plus de cinq ans		
TOTAL		

Montant pris en charge dans l'exercice

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	
Charges constatées d'avance	22 322	
TOTAL		

GROUPE
 Aéroport Pau Pyrénées
 19 rue d'Ayous
 64121 SERRES CASTET
 Tél : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
 contact@groupe-sully.fr
 RCS Pau 348 478 256 00038 - APE 6920Z

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION AU 31/12/2025

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'association.

Rubriques	Personnel salarié
Ingénieurs et cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	6,00
Employés	16,00
Ouvriers	
TOTAL	22,00

GROUPE CASSET
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue d'Ayous
64121 SERRES CASSET
Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
RCS Pau 348 478 256 101
contact@groupe-cassette.fr
Détail de l'excédent

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT

Rubriques	Affectation de l'excédent	
Origines		
Excédent comptable définitivement acquis		
Report à nouveau antérieur		
Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif		
TOTAL		
Affectation		
Report à nouveau		
Réserves (dont celles pour le projet associatif)		
Fonds associatif sans droit de reprise		
TOTAL		

Serres-Castet, le 7 Mai 2026

RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF

Rue Pierre Bonnard
Cité Administrative
64000 PAU

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Groupe Sully SARL
Aéropole Pau-Pyrénées
Route de l'Aéroport
64121 Serres-Castet - France
T +33 (5) 59 33 73 73
F +33 (5) 59 33 73 74

Clos des Dominicaines
Avenue Belzunce
64130 Mauléon - France
T +33 (5) 59 28 33 98
F +33 (5) 59 28 68 84

E contact@groupe-sully.fr
SI www.groupe-sully.fr

SC

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

I – Mise à disposition du bâtiment et du matériel d'origine nécessaire au fonctionnement du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF

1.1) Administrateur concerné :

Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

Nature, objet :

Mise à disposition du bâtiment, du matériel de cuisine et des équipements nécessaires au fonctionnement du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF.

Modalités :

Mise à disposition à titre gratuit

II – Aide au fonctionnement versée sous forme de participation financière

2.1) Organismes éligibles au bénéfice de la subvention denrée interministérielle :

Administrateurs concernés :

Intérieur, DDTM, DIRA, DT ARS 64, DDETS, DREAL, DDPP, Université, Rectorat, Justice, Finances, APGL

Autres organismes concernés :

Conseil Général, IFCE

Nature, objet :

Octroi par ces organismes d'une subvention de fonctionnement proportionnelle au nombre de repas de l'année en cours pris au RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF par leurs agents.

SL

Modalités :

La subvention de 7.50 € par repas pour l'exercice 2025 pour les prestations servies au sein du Restaurant de la Préfecture, annexe du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF et au sein du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
Conseil général des Pyrénées Atlantiques	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	24 712 €
APGL 64	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	43 200 €
Université de Pau et Pays de l'Adour	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	114 225 €
Rectorat	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	17 145 €
Justice	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	42 900€
DDETS	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	26 378 €
DREAL	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	13 965 €
DDTM	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	113 085 €
DIRA	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	6 098 €
INTERIEUR	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	340 538 €
DT ARS 64	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	11 010 €
DDPP	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	31 920 €
Finances	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	61 958 €
IFCE	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	1 403 €

SC

2.2) Organismes assimilés non éligibles au bénéfice de la subvention denrée interministérielle :

2.2.1) Aide au fonctionnement

Organismes concernés :

La Poste, RTE TESO, ENEDIS, Chambre Agriculture, FARAGO SO, EDF, GEIQ AGRI QUALIF, CUMA, Orange

Nature, objet :

Octroi par ces organismes d'une subvention de fonctionnement proportionnelle au nombre de repas de l'année en cours pris au RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF par leurs agents.

Modalités :

La subvention de 7.50 € par repas pour l'exercice 2025 pour les prestations servies au sein du Restaurant de la Préfecture, annexe du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF et au sein du RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF.

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
GEIQ AGRI QUALIF	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	1 395 €
FARAGO SO	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	2 400 €
Chambre Agriculture	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	4 395 €
ENEDIS	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	79 688 €
RTE	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	1 815 €
LA POSTE	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	49 868 €
EDF DPNT	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	1 575 €
EDF COMMERCE SO	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	3 060 €
CUMA	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	2 955 €
ORANGE	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	12 855 €

Sc

2.2.2) Aide au repas

Administrateurs concernés :

DIRA, DREAL, DDTM, DDETS, DDPP, ARS, CCRF, Finances, Police, Préfecture

Autres organismes concernés :

La Poste, RTE, ENEDIS Chambre Agriculture, FARAGO Sud Ouest, GEIQ AGRI QUALIF, EDF, CUMA, SGCD, Justice, Orange

Nature, objet :

Octroi par ces organismes d'un complément de prix proportionnel au nombre de repas de l'année en cours pris au RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF par leurs agents.

Modalités :

Organismes assimilés participant à hauteur de 1.47 € par repas

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
RTE	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	356 €
GEIQ AGRI QUALIF	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	273 €
EDF DPNT	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	309 €
EDF COMMERCE SO	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	600 €
CUMA	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	579 €

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 3 € par repas pour la formule 1 et 3.54 € pour la formule 2

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
ENEDIS	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	37 133 €

Sc

Organismes assimilés participant à hauteur de 0.69 € par repas pour l'année 2025

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
Chambre Agriculture	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	404 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 1.07 € par repas

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
Finances	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	7 796 €

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 2.07 € par repas (3.27 € pour les subventions majorées)

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
LA POSTE	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	19 887 €

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 1.65 € par repas pour la formule 1 et 2.72 € pour la formule 2 (3.23 € pour les subventions majorées)

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
DDETS (ex DIRECCTE)	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	8 474 €
Préfecture	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	38 408 €

SC

DDTM	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	43 805 €
SGCD	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	19 110 €
DDETS (ex DDCS)	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	1 598 €
DDPP	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	10 512 €
CCRF	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	1 892 €
Police	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	74 233 €

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 1.30 € par repas pour la formule 1 et 2.37 € pour la formule 2 (3.23 € pour les subventions majorées)

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
DREAL	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	5 491 €
DIRA	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	2 314 €

Organismes assimilés participant à hauteur de 3 € par repas pour l'année 2025

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
FARAGO SUD OUEST	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	960 €

SC

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 1.65 € par repas pour la formule 1 (1 € pour les subventions majorées) et 2.45 € pour la formule 2 (2.07 € pour les subventions majorées)

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
ARS	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	3 321 €

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 0.57 € par repas pour la formule 1 (0.27 € pour les subventions majorées) et 1.34 € pour la formule 2 (1.04 €, 0.95 € et 0.72 € pour les subventions majorées)

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
Justice	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	3 408 €

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 2.87 € par repas (3.27 € pour la subvention majorée et 3.87 € pour la formule 2)

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
Orange	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	5 667 €

SC

Organismes assimilés participant à hauteur de :

- 10.50 € par repas pour la formule 1 et 11 € pour la formule 2 à compter du 01/11/25

Organisme concerné	Modalités spécifiques	Montant dû au titre de 2025
Tribunal administratif	Subvention déterminée en fonction du nombre de repas 2025	1 105 €

III – Mise à disposition du bâtiment et du matériel nécessaire au fonctionnement du Restaurant de la Préfecture

3.1) Administrateur concerné :

Préfecture des Pyrénées Atlantiques

Nature, objet :

Mise à disposition du bâtiment et du matériel nécessaire au fonctionnement du Restaurant de la Préfecture.

Modalités :

Mise à disposition à titre gratuit

Le Commissaire aux comptes

GROUPE SULLY SARL
Sarah LARROUY

